

CONFIRMATION DE CONFORMITÉ

Par la présente je confirme que, conformément à l'article 5 de la convention de participation conclue avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes (le « Conseil »), _____ (le cabinet), a obtenu et conserve : _____ (Nom du cabinet d'audit participant)

- un consentement et engagement (en la forme prescrite) de chacun de ses professionnels désignés en conformité avec la Règle 213 des Règles du Conseil;
- un engagement et décharge (présenté en la forme prescrite) de chacun de ses associés et dirigeants en conformité avec la Règle 214 des Règles du Conseil;
- un engagement et décharge (présenté en la forme prescrite) de chacun de ses associés constitués en société en conformité avec la Règle 214 des Règles du Conseil (le cas échéant).

Le cabinet a un processus pour s'assurer que les consentements et engagements et les engagements et décharges susmentionnés sont tenus à jour pour chaque nouveau professionnel désigné, associé, dirigeant et associé constitué en société (le cas échéant).

Par la présente nous comprenons et convenons que ces documents doivent être conservés par le cabinet et être mis à la disposition du Conseil pour inspection lorsqu'ils sont demandés.

Fait à _____, ce _____ jour de _____, 20 _____.

Témoin nom en caractères d'imprimerie

Nom du cabinet d'audit participant

Par : _____ - J'ai le pouvoir
d'engager le cabinet.

Témoin signature

Signature
Titre :